

Bulletin du FMI

L'AIDE AUX PAYS A FAIBLE REVENU

Le FMI met en place son nouveau dispositif d'appui aux pays pauvres



La refonte complète des mécanismes de financement concessionnel du FMI lui permet de mieux adapter son appui financier aux réalités des pays à faible revenu
(Image : E. Jason Wambsgans/Chicago Tribune)

Bulletin du FMI en ligne

11 janvier 2010

- Montée en puissance des ressources allouées aux prêts aux pays à faible revenu
- Taux d'intérêt nul sur les nouveaux prêts et l'encours des prêts concessionnels pendant deux ans
- Nouveaux mécanismes de prêts assortis de conditions assouplies

À l'issue de la réforme la plus approfondie de son appui aux pays à faible revenu des deux dernières décennies, le FMI lance une nouvelle série de mécanismes de financement destinée aux pays les plus pauvres de la planète. Le dispositif accroît considérablement les ressources allouées aux prêts concessionnels, en relève les plafonds, élimine les charges d'intérêt sur deux ans et est assorti de conditions assouplies.

Au terme de la refonte la plus aboutie de son appui aux pays à faible revenu effectuée depuis une vingtaine d'année, le FMI lance son nouveau dispositif de prêts aux pays les plus pauvres du monde. Le dispositif entré en vigueur le 7 janvier, accroît sensiblement les ressources consacrées à l'octroi de prêts, relève les plafonds de financement, supprime les intérêts à verser pendant deux ans et offre des conditions plus souples, adaptées à la situation des pays emprunteurs.

Le dispositif [a été annoncé](#) en juillet 2009, suite de l'adoption de nouveaux mécanismes de prêts sur décision du Conseil d'administration du FMI. Sa mise en œuvre était subordonnée au consentement des fournisseurs des ressources allouées aux prêts concessionnels et à leur bonification. Cette procédure est arrivée à son terme le 7 janvier.

Dans un rapport sur l'impact de la crise financière mondiale sur les pays à faible revenu, le FMI signalait, en mars 2009, que la crise avait durement frappé les pays pauvres et risquait de remettre en cause leurs acquis en matière de gains de croissance économique, créant un besoin de financements extérieurs supplémentaires pour amortir l'impact de cette crise.

En 2009 également, lors de la [Conférence de Dar es Salam](#) qui a rassemblé des représentants des gouvernements, des milieux d'affaires, de la société civile et des personnalités de premier sous l'égide du FMI pour mener une réflexion sur ces enjeux, le FMI s'est engagé à accroître son soutien à l'Afrique. Il a pris l'engagement d'augmenter son financement, d'en assouplir les

conditions, d'approfondir le dialogue de politique générale et de renforcer davantage la voix et la représentation de l'Afrique au sein du FMI.

Doublement de l'aide

Donnant suite à cet engagement, le FMI a déjà plus que doublé son assistance financière aux pays à faible revenu. Les nouveaux engagements de prêts concessionnels du FMI à ces pays ont atteint 3,8 milliards de dollars EU en 2009, par rapport à une moyenne historique de 1 milliard de dollars EU par an.

Le nouveau dispositif constitue un effort substantiel de financement complémentaire pour les années à venir. Il comprend notamment

- **La mobilisation de ressources additionnelles**, tirées notamment de la vente d'une partie de l'or du FMI, qui a été décidée pour porter la capacité de prêts concessionnels du FMI à 17 milliards de dollars EU jusqu'en 2014, dont près de 8 milliards pour les deux années à venir. Ceci dépasse l'[Appel du Groupe des Vingt](#) plus grands pays industrialisés et émergents, visant à dégager 6 milliards de dollars EU de nouveaux crédits concessionnels sur les trois prochaines années.
- **Exemption des intérêts**, avec l'application d'un taux zéro sur l'encours des crédits concessionnels accordés par le FMI jusqu'à fin 2011 pour aider les pays à faible revenu à faire face aux conséquences de la crise mondiale.
- **Relèvement permanent de la concessionnalité** de l'appui financier du FMI — grâce à la révision régulière des taux d'intérêt annuels afin de maintenir un taux de concessionnalité élevé.
- **[Doublement du niveau moyen d'accès aux crédits](#)** des pays à faible revenu.
- **Une nouvelle série d'instruments de financement** adaptés à la diversité des besoins des pays à faible revenu permettant de mieux amortir l'impact de la crise mondiale :
 1. une [Facilité élargie de crédit](#) pour apporter un appui financier souple à moyen terme;
 2. une [Facilité de crédit de confirmation](#) pour faire face aux besoins à court terme et pouvant être sollicitée à titre de précaution;
 3. une [Facilité de crédit rapide](#), offrant des financements d'urgence et assortis d'une conditionnalité simplifiée.

La mise en œuvre des nouveaux mécanismes de prêts entraîne *ipso facto* la conversion des accords conclus au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en accords relevant de la Facilité élargie de crédit. Les accords conclus au titre de la [Facilité de protection contre les chocs exogènes](#) restent cependant en vigueur jusqu'à leur expiration ou leur éventuelle annulation. Le FMI est à présent à même d'apporter une assistance plus souple aux pays confrontés à des chocs ou à divers besoins de balance des paiements, dans le cadre de ces trois nouveaux guichets.

Les commentaires sur cet article sont à envoyer à imfsurvey@imf.org

Traduction d'un article paru sur www.imf.org/imfsurvey